

Des produits dangereux dans les dépigmenteurs de peau noire

DATE : 2014-11-20

A défaut d'interprète sri-lankais, au-delà de la bonne volonté de l'inspectrice de la répression des fraudes, le tribunal correctionnel d'Angoulême a préféré écarter les débats. Rajakone est commerçant à Angoulême. Une petite boutique du centre-ville qui vend des cartes téléphoniques pour l'Afrique, qui envoie de l'argent via Moneygram vers l'Asie et fait commerce de produits ethniques, alimentaires et cosmétiques.

C'est sur ses rayonnages qu'en novembre 2011, l'inspectrice de la répression des fraudes est tombée sur des tubes de crème cosmétique qui contenaient de l'hydroquinone. C'est un produit dépigmentant pour les peaux noires. C'est à la fois un argument de vente, mais qui n'apparaît pas dans la composition réelle des cosmétiques, mais c'est aussi un produit dangereux. On l'utilise pour le développement des photos, dans l'élaboration de peintures. Mais aussi, avec des risques, pour bloquer la production de mélanine et blanchir la peau.

La répression des fraudes a fait analyser les tubes de crème. Il y avait bien, cette fois, de l'hydroquinone dans le produit.

Impossible de remonter la filière

«Mais si le commerçant est là aujourd'hui, explique Élisabeth Decencièrre-Ferrandière, la procureure, c'est qu'il a eu plusieurs avertissements, qu'il savait donc que cela n'était pas autorisé. Et qu'il n'a pas retiré les produits de la vente.» «Je ne le savais pas avant», a protesté le commerçant. Cela valait une amende que la procureure a estimée à 500 euros.

Mais la justice a surtout considéré comme un «obstacle à la fonction des agents» l'absence des factures que Rajakone, 46 ans, dit avoir égarées lors du déménagement de son magasin de Paris à Angoulême. «Dommageable, explique l'inspectrice qui a situé l'enjeu au-delà des quinze jours de prison avec sursis que la procureure a requis en «avertissement». «Sans factures, a expliqué l'inspectrice, il est impossible de remonter jusqu'au fournisseur, jusqu'à l'importateur, qui doit continuer à vendre ses produits dangereux. Le but était de remonter les produits, de les faire saisir dans les autres départements.»

Aujourd'hui, Rajakone assure qu'il fait attention, que les produits en question ne sont plus vendus chez lui. Mais les services de la répression des fraudes avaient aussi découvert des tubes dans d'autres boutiques. Des tubes qui ont été retirés de la vente, mais qui n'ont apparemment pas permis de remonter la filière.

SOURCE *La Charente Libre*